

## **COMPTE RENDU**

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal  
du Vendredi 27/11/20 à 20h30  
Salle polyvalente*

Etaient présents :

- Madame Michèle PARENT
- Monsieur Jean-François ESTACHY
- Monsieur Philippe WOURM
- Monsieur Ludovic DISDIER
- Monsieur Joël ROBERT
- Monsieur Christian ROI
- Madame Marie-José GARNIER
- Monsieur Jonathan BONNEFONT
- Monsieur Eric DELAMARE
- Monsieur Jean-Luc BOUDOUARD
- Monsieur David SABATER

Séance ouverte à 20h35.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

Sur intervention de Mr DISDIER, le compte-rendu du conseil municipal du 18/09/20 fait l'objet de la modification suivante concernant les questions diverses : « différend entre deux personnes concernant un accès à une parcelle agricole ».

Il s'agit d'un chemin desservant de nombreuses parcelles et reliant des chemins entre eux, qui a été obstrué, bloquant tout passage à tous les riverains. Cette situation perdure depuis de nombreuses années, car aucune démarche n'a jamais été entreprise pour mettre un terme à cette aliénation du domaine public.

Le compte-rendu est adopté à la majorité. Une abstention : Mme GARNIER.

### **TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLUI A LA CCSPVA**

Mr le Maire donne lecture du document afférent au transfert de compétence PLUI laquelle est rejetée à l'unanimité.

### **RECENSEMENT 2021 : RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR**

La délibération est sans objet, le recensement 2021 étant reporté à 2022 en raison de la crise sanitaire.

## **SUBVENTIONS ECOLE, COOPERATIVE SCOLAIRE ET MAIRIE**

Mr le Maire propose de subventionner la coopérative de l'école pour les élèves de la commune, en fonction des modalités des années précédentes :

- 100 € par enfant en classe de maternelle
- 50 € par enfant en classe de primaire
- 50 € pour le transport et la location de la piscine
- 40 € pour les fournitures scolaires

Voté à l'unanimité.

## **CONVENTION VIABILITE HIVERNALE DEPARTEMENT -**

Mr le Maire donne lecture de la convention, laquelle est adoptée à l'unanimité pour une durée de 3 ans à compter de la signature.

Le déneigement des particuliers est possible en adressant un courrier en mairie, sous réserve que la voie concernée le permette, et priorité étant donnée au domaine public. Les intéressés devront signer une convention dégageant la municipalité de toute responsabilité en cas de dommage.

## **LANCEMENT DU PLAN D'ADRESSAGE**

Monsieur WOURM expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des habitations et locaux professionnels facilitera à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal.

D'autre part, en vertu de l'article L.2213-28 du CGCT : « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Toute la phase préparatoire a été réalisée en interne ; le coût de cette opération sera donc nul.

Le conseil municipal valide le principe du plan d'adressage à l'unanimité.

## **DENOMINATION DES VOIES**

En vertu de la précédente délibération, il est rappelé aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies et places communales dont la liste est précisées en annexe 1 du présent compte-rendu de délibération,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La dénomination des voies est adoptée à l'unanimité avec la modification suivante :

- Centre village : Traverse du Sanglier – Bien lire : Traverse des Sangliers,

Le reste, sans changement.

## **SOLLICITATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL (CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PREFECTURE)**

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat au titre de la dotation de soutien aux infrastructures locales (DSIL), pour financer l'achat et l'installation des plaques de rue et plaques de numérotation dans le cadre du plan d'adressage.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION DES FACTURES DE TRAVAUX DE LA CHAPELLE DE L'HERMITAGE : BERTRAND CHARPENTE 9919.68 € ET ENTREPRISE BOISSERENQ 9031.91 € ROUGNY PAYSAGISTE 1 243.20 €.**

La délibération est votée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La Mairie à procédé au recrutement d'un secrétaire en remplacement de Mme Sandrine LAFAILLE, Mr Vivien BONIN. Contrat de 3 mois avec 1 mois d'essai à raison de 12 heures par semaine.

Le gîte de Mr Fabrice CADORE a fait l'objet de la pose d'un velux. Montant des travaux : 2324,16 €

Un courrier de Mme Danièle Bonnefont informe la Mairie qu'elle est sinistrée par les eaux venues du lotissement le Grand Champ, lors de gros orages : ladite lettre est cosignée par Mr et Mme AMAND et Mme MIRALLES. Ceci implique une recherche de solution car l'origine vient d'une mauvaise conception de récupération des eaux pluviales. Ce problème nécessite une mise à l'étude au plan technique ainsi que l'exploration d'éventuelles voies de recours.

Vente de la parcelle de Mr Jean CHAIX : Mr et Mme Bruno et Marie-Claire ESTACHY se portent acquéreurs. La Mairie n'envisage pas d'exercer son droit de préemption.

A des fins de revalorisation, les terrains agricoles loués à la mairie feront l'objet d'une augmentation du prix de location.

Conseil d'école du vendredi 20/11 : le CDD de l'atsem arrive à terme le 31/12/20. La validité de son concours est repoussée au 13/10/21. Il lui a été proposé une reconduction de son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les travaux prévus sur le Chemin de Pindreau ont été effectués.

Débat sur le chemin de Costa Plana : il a été proposé que Mr le Maire accompagné de Messieurs WOURM, SABATER et DISDIER fassent un constat sur le terrain afin de bien cerner le problème.

Séance levée 00h45.

Fait à St Etienne le Laus  
Le 27/11/2020

Le Secrétaire de séance  
Philippe WOURM



Le Maire  
Jean-François ESTACHY

